



LE POINT POST-URBAIN N°4

L'aménagement ou la politique de l'inhabitable

Publié en octobre 2025 par la Fondation Jean-Jaurès, le rapport de la géographe Louise Haran, *Réhabiter l'aménagement des territoires* (<https://www.jean-jaures.org/publication/rehabiter-lamenagement-des-territoires/>), se présente comme une tentative de refondation intellectuelle de l'action aménagiste à l'heure des crises écologiques. Le rapport reconnaît l'épuisement des catégories historiques de l'aménagement du territoire et la nécessité de repenser l'action publique à partir des conditions concrètes de l'habitabilité. Mais l'ambition affichée se heurte rapidement à une limite majeure : **l'incapacité persistante** (dont nous continuons à nous étonner) à **interroger frontalement la matrice métropolitaine de l'aménagement contemporain**. En ce sens, le rapport apparaît moins comme une refondation que comme une tentative de sauvetage intellectuel d'un paradigme à bout de souffle, puisque, sous couvert de renouvellement lexical et conceptuel, il **reconduit en fait l'essentiel des cadres politiques, épistémologiques et territoriaux qui ont précisément conduit à l'impasse actuelle**.

L'obsolescence des notions d'attractivité, de compétitivité ou d'équilibre territorial dénoncée dans le rapport ne relève pas d'un simple décalage avec les impératifs écologiques actuels mais tient au fait que **ces catégories ont historiquement constitué l'armature idéologique d'un projet de métropolisation** présenté comme neutre et rationnel, progressiste et inéluctable. Or, loin d'avoir corrigé les déséquilibres territoriaux, **l'aménagement a organisé la concentration des richesses, des pouvoirs et des fonctions stratégiques dans les grandes agglomérations**, tout en **assignant aux territoires ruraux un rôle de périphéries productives**. En évacuant cette dimension conflictuelle, en se parant d'un critique qui reste d'apparat, le rapport **naturalise un ordre territorial profondément inégalitaire qu'il prétend pourtant dépasser**.

La notion d'habitabilité, centrale dans l'argumentation du rapport, participe de cette neutralisation. Présentée comme un horizon commun à l'ensemble des territoires, elle est mobilisée de manière abstraite, **déconnectée des conditions matérielles spécifiques de production des milieux de vie**. Et d'ailleurs, parler d'habitabilité postule des critères qui définissent le "*rendre habitable*", sans jamais en préciser les **promoteurs**, alors même dans les pensées un peu sérieuses on parle d'habiter, sans préalable normatif.

Or les menaces pesant sur l'"*habitabilité*" des territoires ne sont ni homogènes ni symétriques : ce sont avant tout **les espaces métropolitains, du fait de leur densité, de leur artificialisation et de leur dépendance à des flux massifs de ressources, qui apparaissent structurellement vulnérables**. En refusant de poser explicitement la question de l'inhabitabilité croissante des grandes villes, le rapport reconduit l'idée selon laquelle la métropole demeurerait sinon l'horizon tout du moins une protection dans l'organisation (territoriale, sociale, écologique...).



La critique des politiques forestières et agricoles productivistes est elle aussi désamorcée par l'**absence de lecture systémique**. Les monocultures sylvicoles, la spécialisation agricole et l'artificialisation des sols sont présentées comme dérives techniques ou gestionnaires de l'industrialisation mais **ne sont jamais analysées comme les conditions matérielles de la reproduction du système métropolitain**. Les ruralités sont pensées comme des espaces à réparer, à reconvertir ou à accompagner, jamais comme **espaces structurellement dominés, façonnés pour répondre aux besoins énergétiques, alimentaires et fonciers des grands centres urbains**. Ce qui est troublant lorsque l'autrice réside dans les Vosges, région forestière qui particulièrement œuvré à la sécurisation du combustible et des bois d'œuvre de Paris aux XVII^e-XVIII^e. siècles Cette omission transforme dès lors le rapport en un **plaidoyer pour un aménagement fondé simplement sur une meilleure ingénierie territoriale, une virtuosité technique et non un enjeu géo-historique**.

L'appel à une action publique "*par le bas*" et à une prise en compte accrue des habitants et des attachements locaux achoppe sur la même contradiction. Rien n'est véritablement dit du **monopole métropolitain sur la production des normes, des savoirs et des cadres de décision au détriment historique (logique d'Etat) des localités**. L'empilement des dispositifs de planification (aussi écologisés soient-ils dans le vocabulaire employé) continue de produire une **gouvernance hors-sol, prototypée** (par l'ingénierie territoriale justement), **indifférente aux conditions écologiques concrètes des milieux**. Le "*par le bas*" invoqué relève ainsi davantage d'une mise en récit participative que d'un réel transfert de pouvoirs, laissant intacte la **verticalité de l'aménagement et surtout sa cruelle absence de géographie**.

La redécouverte tardive des sols vivants, présentée comme un tournant conceptuel, illustre alors de manière presque caricaturale cette posture. Que les politiques d'aménagement aient longtemps ignoré la matérialité des sols n'est pas un oubli ; c'est le produit d'un **régime de savoir qui a activement disqualifié les connaissances vernaculaires rurales**. Les connaissances relatives aux sols, aux cycles de l'eau et aux milieux n'ont jamais été absentes des territoires ruraux ; elles ont été activement **marginalisées par un régime d'expertise urbain fondé sur l'abstraction, la mesure et la normalisation**. Les dispositifs d'immersion et d'atelier, aussi sincères soient-ils, ne sauraient masquer cette asymétrie épistémologique structurelle, et l'ordre du pouvoir qu'elle sert.

La mobilisation du **paradigme biorégional**, présentée comme un dépassement des découpages administratifs, s'inscrit dans cette même logique de réappropriation savante. Présentée comme une alternative aux découpages administratifs, la biorégion tend à reformuler dans un langage académique des **formes anciennes de territorialisation écologique : pays géographiques, terroirs, cultures locales**. Plus problématique encore est le rejet explicite de faire de **l'autosubsistance un horizon territorial ; il acte la persistance d'une dépendance structurelle des territoires**, dans un contexte de contraintes matérielles croissantes.



L'exemple du tiers-lieu de la *Vigotte Lab* condense, à lui seul, l'ensemble des ambivalences et des angles morts du rapport. Présenté comme une "*expérimentation territoriale inspirante*", ce dispositif est pourtant emblématique de la manière dont les politiques contemporaines d'aménagement tendent à reconduire, sous des formes renouvelées, les **rapports de domination centre-périphérie**. La **surreprésentation d'acteurs issus des classes urbaines supérieures** dans les instances de gouvernance et de conception du projet (ingénieurs, architectes et enseignants formés dans des grands centres métropolitains, parisiens notamment) interroge directement la capacité de ce type d'initiative à soutenir des **formes effectives d'autonomie locale, au contact des premiers concernés, les habitants durablement installés**. Loin de partir des **savoirs vernaculaires, des pratiques agricoles, artisanales ou communautaires préexistantes**, ces projets importent bien souvent des cadres d'action, des imaginaires et des modes de légitimation **forgés dans et pour les espaces métropolitains**.

Cette **asymétrie n'est pas seulement sociale ; elle est profondément spatiale et épistémologique**. Elle reconduit une hiérarchie implicite entre, d'un côté, **des territoires ruraux assignés au rôle de supports, de serviteurs, et aujourd'hui de laboratoires ou de « terrains d'expérimentation »**, et de l'autre, **des centres urbains qui conservent la maîtrise des récits, des financements et des indicateurs de la bonne réussite**. Sous couvert de coopération et d'innovation sociale, ces dispositifs participent en fait à une **forme de mise au pas symbolique des périphéries, où les campagnes sont sommées de se rendre amènes et hospitalières aux projets exogènes**.

En l'absence d'une **réflexion explicite sur les rapports sociaux productifs de même qu'à ceux des accaparements fonciers qui structurent ces territoires**, l'écologie de projet promue par le rapport s'affirme comme une nouvelle modalité de **colonialité des ruralités**. Les enjeux de **subsistance, d'accès à la terre, d'autonomie alimentaire ou énergétique**, pourtant centraux dans un contexte de contraintes écologiques croissantes, y sont relégués au profit d'objectifs de dynamisation, de mise en réseau et de visibilité. Ce faisant, les ruralités ne sont pas reconnues comme des espaces politiques à part entière, capables de porter des trajectoires propres de transformation, mais comme des marges aménageables appelées à soutenir, une fois encore, le renouvellement des modèles de développement et des pensées très métropolitaines.

En définitive, le rapport *Réhabiter l'aménagement des territoires* témoigne moins d'une refondation que d'un moment de transition intellectuelle au mieux inabouti, au pire aggravant. L'écologie y est intégrée comme correctif, jamais comme un principe de rupture. Or, **penser l'avenir des territoires suppose de rompre avec la métropolisation comme horizon indiscuté, de reconnaître la violence territoriale qu'elle produit, et d'assumer le décentrement, le déménagement plus que l'aménagement, et l'autonomie comme choix politiques majeurs**. À défaut, l'aménagement, fût-il écologisé dans son vocable, demeure incapable de penser autre chose que la prolongation d'un modèle dont l'"*inhabitabilité*" produite est pourtant désormais avérée.